

Dépenses publiques

Le Ministre en charge du Budget use de son pouvoir de régulation p4

Production de manganèse

Le Gabon booste le CA d'Eramet p5

Tourisme

Les affaires tournent bien ! p6

Industrie

Les devoirs des entreprises en question p7

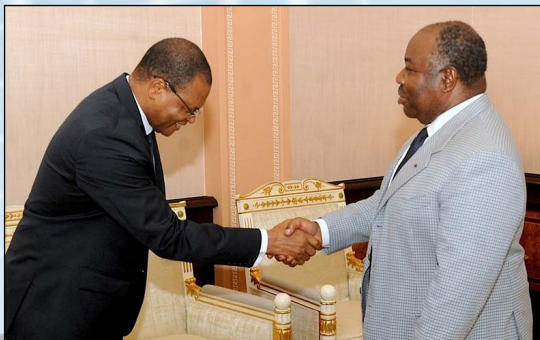
Remise à flot par l'Etat

La SEEG n'a plus d'excuse ! p8



Lettre d'information hebdomadaire
n° 89 du 28/10/2017

Gouvernance financière L'effort gabonais reconnu p.3



BDEAC

Fortunato Ofa Mbo
Nchama reçu par
le Chef de l'Etat p.2

BDEAC Fortunato Ofa Mbo Nchama reçu par le Chef de l'Etat

Publié le 25 Octobre 2017
www.ledefigabon.com



Le Président de la République, Ali Bongo Ondimba, a reçu ce mardi en audience le président de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), M. Fortunato Ofa Mbo Nchama. Un communiqué du Palais du bord de mer a souligné que c'est la première audience avec le chef de l'Etat gabonais depuis sa prise de fonction en février dernier.

Ainsi, le président de la BDEAC a tenu à témoigner sa reconnaissance au Président de la République pour avoir soutenu sa nomination à la tête de l'institution sous-régionale. Venu également recueillir les orientations du Chef de l'Etat pour les années à venir, M. Fortunato Ofa Mbo Nchama a indiqué qu'un nouveau cap pour la période 2017 – 2022 avait été fixé : priorité au financement de l'agriculture, de l'agro-industrie, de l'élevage et de la pêche afin de permettre aux Etats de la sous-région d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de rompre définitivement avec les importations de produits.

A savoir que la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale, qui emploie aujourd'hui une centaine de collaborateurs, a

été mise sur pied en décembre 1975 afin de promouvoir la croissance et l'intégration économique des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Le capital autorisé de la BDEAC a été porté à 1200 milliards de FCFA depuis le 24 juin 2014.

La Banque déploie des efforts ces dernières années pour multiplier ses partenaires et améliorer sa gestion. Ainsi, en août dernier a eu lieu la cérémonie de lancement du projet d'installation d'un Progiciel Bancaire Intégré (PBI) à la Banque. Occasion pour le président de la Banque de souligner l'importance de ce projet dont l'objectif est d'automatiser les domaines du cœur de métier de la Banque (instruction de projets, gestion des risques et garanties, gestion des contrats de prêts, mobilisation et gestion des ressources financières) et ceux connexes (comptabilité, trésorerie), en s'arrimant aux normes internationales généralement admises.

Au regard du rôle majeur que ce projet est appelé à jouer dans le dispositif de réformes engagées par l'Institution depuis quelques années, il a également été rappelé à tous les acteurs impliqués à se mobiliser plus que jamais pour sa réussite dans les délais prévus. C'est dans ce sens qu'une structure ad hoc chargée du pilotage du projet a été mise en place. Celle-ci comprend trois organes : le Comité de pilotage, le Comité de projet, et le Comité technique de projet.

Gouvernance financière

L'effort gabonais reconnu



Publié le 28 Octobre 2017
www.ledefigabon.com

3

De la préparation du budget à l'exécution et le rendre compte, ainsi que sur la définition des domaines prioritaires en matière de réforme, la bonne gouvernance financière comprend plusieurs volets.

La bonne gouvernance qui est définie comme étant l'utilisation légitime du pouvoir et de l'autorité dans la gestion des ressources financières d'un pays, fait partie intégrante du développement, de la croissance économique et de la lutte contre la précarité.

Les autorités gabonaises ont insisté ces derniers temps sur leur attachement à la bonne gouvernance financière qui requiert la mise en place de dispositifs de mobilisation de ressources et de gestion de passifs et les actifs financiers, tout en mettant en place des systèmes efficaces de budgétisation, d'exécution du budget, de comptabilité, de rendre compte et d'audit, ainsi que des institutions de sur-

veillance solides.

Et les mots de satisfaction formulés dernièrement par le chef de la délégation du FMI devraient pousser les responsables à poursuivre les réformes déjà engagées à l'instar de la mise en place du mécanisme de budgétisation par objectifs de programme ou encore l'initiative de rendre le projet de loi de finances plus lisible. Par ailleurs, la dernière mesure pour réguler le rythme des sorties de fonds en cette période de fin d'exercice est bien vue des observateurs.

Enfin, l'implication réussie du Ministre d'Etat, ministre du Budget et des Comptes Publics, Jean-Fidèle Otandault dans le processus de dialogue avec les régies financières, qui a abouti à la signature d'une convention d'entente, est aussi considérée comme un mode de gouvernance à suivre, tout comme l'esprit de partenariat imprimé au niveau des échanges avec le secteur privé.



Dépenses publiques

Le Ministre en charge du Budget use de son pouvoir de régulation

4

Il est essentiel de programmer actuellement le rythme de consommation des crédits à la disposition de l'administration gabonaise en fonction de la situation de la Trésorerie de l'Etat. En clair, quand l'argent manque la consommation doit être réduite.

A cet effet, le Ministre en charge du Budget dispose d'un pouvoir de régulation afin de lui permettre de programmer le rythme de consommation de ces crédits.

Le Ministère du Budget et des Comptes publics a ainsi communiqué qu'à compter du 20 octobre 2017, la transmission des Journées comptables et des ordonnances de paiement traitées suivant la procédure d'urgence, pour prise en charge par le Trésorier Central (TC), est soumise à l'autorisation préalable du Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes Publics. Et cela "conformément à la Note circulaire n°1529/PMCG/CAB/DEF du 14 octobre 2017, de Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, relative à la clôture de l'exercice budgétaire 2017, et pour répondre aux exigences du Mémoire des politiques économiques et financières relatif au programme de relance de l'économie signé avec le FMI", comme le spécifie un com-

munié du MBCP.

Le contexte actuel exige des mesures exceptionnelles afin d'éviter les abus éventuels en matière de dépenses publiques, et plus particulièrement concernant le rythme de consommation des crédits à la disposition de l'Etat à quelques semaines de la clôture de l'exercice budgétaire 2017. D'où l'initiative d'user de ce pouvoir de régulation au niveau du Ministère en charge du Budget. Cette démarche vise ainsi à contenir le niveau des instances au Trésor Public à 10% comme il a été convenu dans l'accord-cadre signé avec le Fonds Monétaire international.

Dans le même temps, l'approche permettra au Gabon de réduire significativement et contenir sa dette tout en diminuant le niveau de ses impayés.

"Aucune disposition qui risquerait de remettre en cause les accords conclus avec nos partenaires" ne doit être prise selon le MBCP. Toujours dans le souci de rythmer de façon raisonnable les dépenses et éviter d'éventuelle hémorragie financière alors que le pays vient d'être félicité par le Fonds Monétaire International pour l'amélioration sensible de sa gouvernance des finances publiques.



Production de manganèse

Le Gabon booste le CA d'Eramet

5

Sur le site Moanda au Gabon, la production de manganèse a établi un nouveau record de production. Elle s'est élevée à 1,14 million de tonnes de minerai sur les 3 derniers mois. Une performance qui a permis à la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) d'afficher une production de 3,1 millions de tonnes, sur les 9 premiers mois de l'année, soit une hausse de 27% par rapport à la même période, l'année dernière et en ligne, avec l'objectif annuel de 4 millions de tonnes.

Ainsi, Ecofin, sur la base d'un communiqué diffusé par le groupe français, a affirmé que la production gabonaise de manganèse a fortement impacté les performances du groupe Eramet au 3ème trimestre 2017. Arrêté à 877 millions d'euros pour cette période, le chiffre d'affaires du groupe a connu une hausse de 23% de son chiffre d'affaires par rapport au troisième trimestre de l'année 2016.

Cette performance, indique le communiqué, est due à plusieurs facteurs. Il s'agit entre autres : de la stabilité des prix du minerai et des alliages de manganèse depuis le début de

l'année à des niveaux soutenus ; du prix du nickel toujours faible mais avec des signaux positifs sur la demande future ; du succès de l'émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance février 2024 et enfin, du résultat opérationnel courant de l'année 2017. Lequel résultat devrait être très significativement supérieur à celui de l'année dernière, avec un résultat opérationnel courant du second semestre 2017 dépassant celui du premier semestre 2017.

S'agissant de la branche manganèse à laquelle le Gabon est particulièrement concerné, la demande a été portée par ces différents facteurs et a permis d'absorber les records d'exportation de l'Afrique du Sud, tout en réduisant les stocks dans les ports chinois qui ont rebaisé à un niveau raisonnable de 2,3 millions de tonnes.

Le groupe mise par ailleurs sur la bonne tenue des prix du manganèse et dans une moindre mesure, sur le redressement amorcé des prix du nickel, ainsi que sur les progrès de productivité et la réduction des coûts qui ont été réalisés ou qui sont en cours de mise en œuvre.



Tourisme Les affaires tournent bien !

Publié le 21 Octobre 2017
www.ledefigabon.com

Le tourisme gabonais se porte-t-il bien en 2017 ? La croissance est là, en particulier dans la filière du tourisme d'affaires. Le pays est mal classé dans les différents classements déterminés par divers organes et organismes internationaux et son image a besoin d'être améliorée et défendue. Il y a un côté positif : le tourisme de masse ne risque pas d'arriver au Gabon dont la faune et la flore figurent parmi les richesses.

La destination Gabon, c'est avant tout pour le business. Environ 60% des arrivées dans le pays sont pour des motifs professionnels. Ce qui est loin devant les arrivées pour des raisons touristiques à seulement 22%. Grâce à une économie émergente et qui se tourne vers la diversification, le pays a une chance de figurer parmi les fleurons du tourisme d'affaires d'ici dix ans avec une croissance estimée à 8,5% par an. Or, la moyenne mondiale est de 3,7%.

Le Gabon serait ainsi le 4ème pays qui connaît la plus forte croissance du tourisme lié au business. La stratégie est de multiplier les offres dans le segment des réunions, congrès, conférences et événementiels. Libreville pour

les événements d'entreprises, Port-Gentil et Franceville pour tout ce qui intéresse les hommes d'affaires dans les secteurs des hydrocarbures et des mines, telles sont les zones touristiques que le ministère de tutelle entend développer.

Des points à améliorer pour devenir compétitif

La compétitivité touristique est un chantier vu que le Gabon est classé 119ème mondial et 20ème sur 34 pays africains étudiés par le Forum économique mondial (WEF) en 2017. Au moins, on connaît les points à améliorer. Il est ainsi important de renforcer le marketing touristique du pays, de pratiquer des prix compétitifs, de construire des infrastructures routières et aéroportuaires, de mettre en valeur les ressources culturelles, de préserver l'environnement, de s'ouvrir à l'étranger, de développer les services touristiques, d'améliorer l'hygiène et la santé.

Paradoxalement, la sécurité est l'un des mauvais points du Gabon à cause de la délinquance urbaine. « Dans le pays, les conditions de sécurité sont globalement satisfaisantes sous réserve de faire preuve d'une vigilance renforcée », telle est la consigne que le ministère des affaires étrangères français donne à ses compatriotes. La France est le principal pourvoyeur de touristes au Gabon.

Industrie

Les devoirs des entreprises en question

Publié le 25 Octobre 2017
www.ledefigabon.com

Le gouvernement gabonais souhaite rappeler aux entreprises et aux investisseurs leur devoir, notamment dans le cadre de la mise en œuvre actuelle du Plan de relance de l'économie (PRE).

C'est ainsi qu'une mission du ministère en charge de la Promotion des investissements privés s'est récemment rendue dans la zone économique privilégiée de Nkok, afin de sensibiliser les entreprises sur place.

Les discussions ont tourné autour de la loi

sur l'encadrement des activités industrielle au Gabon. Ce texte de loi datant déjà de 1989, à l'époque où l'industrie gabonaise reposait essentiellement sur le secteur pétrolier et le secteur bois, a été réactualisé en 2016 dans un souci de diversification de l'économie.

Le Directeur général de l'Industrie et de la compétitivité, Georges Mba-Ndong, a rappelé qu'au Gabon, la loi assure un accompagnement des investisseurs et entrepreneurs, mais elle protège aussi les travailleurs, les populations et l'Etat. "L'application de ce texte permettra entre autres, de mieux accompagner les opérateurs industriels et sécuriser leurs activités, via une meilleure lisibilité de leurs droits et devoirs", a affirmé le Directeur général devant un parterre d'entrepreneurs et de responsables industriels à Nkok.

Les avantages de la Loi n°022/2016 relative aux activités industrielles ont été donc présentés à l'assistance.

Dans le même temps, le devoir des entreprises et des investisseurs au Gabon a été brièvement rappelé. Car ils ont aussi "l'obligation d'opérer le transfert de technologies et de compétences aux locaux, d'assurer le renforcement des capacités au bénéfice des agents de l'administration en charge de l'industrie, ainsi que de transformer localement les ressources naturelles qu'ils exploitent".



Remise à flot par l'état

La SEEG n'a plus d'excuse !

Publié le 24 Octobre 2017

www.ledefigabon.com

La presse et les réseaux sociaux en parlent abondamment depuis hier soir et ça continue. Et ce sujet du moment qui passionne n'est autre que la signature d'une convention de règlement entre l'Etat gabonais et la SEEG, la Société d'Energie et d'Eau du Gabon. Cette dernière, une filiale du géant mondial Veolia, a obtenu du gouvernement à travers le ministère du Budget et des Comptes Publics le règlement de plus de 30 milliards de FCFA d'arriérés. Le reste à payer par l'Etat, 13,6 milliards de FCFA, sera réglé à partir de novembre 2017 sur une échéance de 30 mois.

Et personne ne contredira que l'on parle là d'une somme colossale mise au profit d'une entreprise de service public qui est l'un des piliers du bon fonctionnement du quotidien des foyers gabonais. Force est ainsi de constater que si le Président de la République, Ali Bongo Ondimba a tenu à ce que cette convention d'une envergure peu commune soit signée, c'est que le numéro un gabonais estime que la population mérite nettement mieux en matière d'approvisionnement en eau et électricité. Pour un diplomate européen en poste à Libreville depuis de nombreuses années, « c'est une initiative qui marque fortement le choix de l'Etat de se mettre du côté de son peuple ». Et ce même diplomate de rappeler que cet accord arrive quelques jours après l'inauguration du



port international d'Owendo, un autre symbole de l'option étatique de mettre les préoccupations de la population en tête des priorités.

« Nous avons fait des efforts, malgré la crise actuelle. Nous aimerions également que l'effort fait par l'Etat puisse bénéficier à la collectivité dans laquelle la SEEG exerce ses activités, notamment en matière d'investissement, en particulier dans la modernisation des outils de production et bien entendu, en ce qui concerne la préservation des emplois. La raison de la dette de l'Etat ne pourra donc plus être évoquée pour justifier les différents manquements constatés dans certains services », a lancé le Ministre d'Etat, ministre du Budget et des Comptes Publics, Jean-Fidèle Otandault après la signature de la convention. Un message clair comme l'eau de roche décoché par ce membre du gouvernement connu pour ses discours de vérité.

Et le Ministre d'Etat d'ajouter que la SEEG n'a plus de prétexte pour ne pas investir au bénéfice de l'intérêt général. Sans avoir omis de souligner qu'un contrôle strict s'impose au niveau de la compagnie dans le cadre du contrat de gestion passé avec l'Etat, qui coûte plus de 2 milliards de FCFA. Les constats faits sont en effet déroutants : branchements électriques parallèle qui pullulent, délestages intempestifs, système de fourniture d'eau qualifié de moyen-niveau...

L'Etat a ainsi rempli sa part de responsabilité, et il l'a fait devant des témoins de premier plan à l'instar du patron des patrons, Alain Bâ Oumar. A la SEEG maintenant de prouver à la population gabonaise qu'elle est une entreprise digne de confiance.